Image not found or type unknown

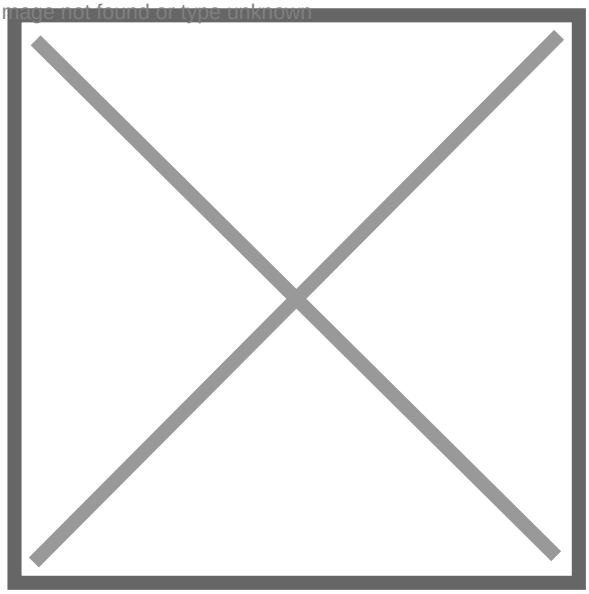

titre de sejour pour enfant né en france

Par **monia MONIA**, le **29/06/2019** à **18:51**

bonjour je vie en tunisie mais je suis née en france et j'ai etais scolarisé pendant cinq ans mais nous sommes rentrés definitivement en tunisie,est-ce que j'ai un droit a un titre de sejour si je vais en france vu que j'ai deux freres qui y vive nt deja;merci

Par **amajuris**, le **30/06/2019** à **21:04**

bonjour,

le fait que vous êtes né en france de parents étrangers et que vous être rentrés dans votre pays, ne vous donne aucun droit particulier.

vous pouvez obtneir un titre de séjour si vous aves des liens particuliers avec votre famille en france.

[quote]
3. Intensité des liens qui unissent le demandeur à sa famille en France
L'étranger doit démontrer :

que l'essentiel de ses liens familiaux réside en France (en démontrant qu'il n'a plus de lien familial direct avec son pays d'origine ou qu'il a de nombreux liens familiaux en France) ;
qu'il entretient avec sa famille installée en France des relations certaines et continues ;
qu'il a pu, le cas échéant, bénéficier d'une aide matérielle et économique lui permettant de ne

pas vivre dans une situation d'extrême précarité sociale.

4. Stabilité de cette vie familiale
Il est indispensable qu’au moins un membre de la famille proche du demandeur dispose d’un titre de séjour en cours de validité ou soit de nationalité française.

[/quote]
source: https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Le-droit-au-sejour-au-titre-des-liens-personnels-et-familiaux

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés